

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton prend des mesures pour limiter la durée de détention dans les zones carcérales de police

Le Conseil d'Etat prend de nouvelles mesures urgentes pour améliorer les conditions de détention dans le canton. Une structure modulaire de 60 places est à l'étude sur le site du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois à Orbe. Cette Zone d'attente carcérale (ZAC) accueillera essentiellement des personnes en attente d'une place en détention avant jugement. Ce nouveau bâtiment vise à limiter à 48 heures l'occupation des zones carcérales de police.

Afin de répondre à la surpopulation carcérale et en particulier à la surcharge des zones carcérales (ZC) de la Police cantonale vaudoise et de la Police municipale de Lausanne, le Conseil d'Etat souhaite créer une zone d'attente carcérale (ZAC) à Orbe. Il a décidé d'octroyer en urgence un montant de 400'000 francs pour étudier l'implantation d'une structure pénitentiaire modulaire de 60 nouvelles places dans le périmètre du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV).

Ce nouveau bâtiment accueillera essentiellement des personnes en détention avant jugement, en attente d'un placement dans un établissement approprié. Il permettra ainsi de désengorger les ZC de police, qui comptent actuellement 40 places occupées en permanence. Il offrira des conditions conformes à une détention de plus de 48 heures, durée que ne devrait pas dépasser l'occupation des ZC durant la phase initiale d'enquête.

La nouvelle ZAC à l'étude comprendra une zone de promenade, un secteur médical, des salles de visite et de sport, ainsi que des locaux administratifs. Le site sera sécurisé par une enceinte périmétrique. Selon les projections, une trentaine d'ETP seront nécessaires pour permettre le fonctionnement de la structure. Envisagée à proximité des établissements du PPNV, la ZAC bénéficiera de services déjà existants comme la buanderie ou la cuisine des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) pour la livraison des repas.

Sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil d'un crédit d'ouvrage et de l'octroi du permis de construire, les travaux pourraient débuter dès l'automne 2026 pour une mise en service à partir de fin 2027. Le coût total du projet est évalué à 28,5 millions de francs. Les modalités de mise en œuvre feront l'objet de discussions avec tous les

acteurs de la chaîne pénale.

Cette solution permettra de répondre aux recommandations de la Commission des visiteurs du Grand conseil, ainsi qu'à la motion du député Jean-Marc Nicolet « *Au nom de la Commission des visiteurs du Grand Conseil - Mettre fin aux conditions illégales de détention dans les zones carcérales* » et au postulat Marc-Olivier Buffat « *Désengorger les prisons par le recours à des établissements privés* ».

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 22 août 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, 079 506 11 36

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, 021 316 61 82

DJES, Raphaël Brossard, chef du Service pénitentiaire, 021 338 43 16

DEIEP, Pierre de Almeida, Directeur général des immeubles et du patrimoine, 021 316 02 44